Qu'est-ce que la dette publique ? D'où vient-elle ? À qui profite-t-elle ?

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la dette publique sans jamais oser le demander!

Introduction

Il ne se passe pas un jour dans notre pays sans que la dette publique ne soit invoquée pour justifier des coupes budgétaires, des fermetures de services publics, des suppressions de postes de fonctionnaires et des reculs sociaux tel que l'allongement de l'âge de la retraite. Si l'on en croit certains responsables politiques et patronaux qui utilisent la dette publique comme un mistigri, le problème viendrait de l'emballement des dépenses publiques et il n'y aurait d'autre alternative (le *There Is No Alternative* de Margaret Thatcher!) que leur réduction drastique. C'est à de toutes autres conclusions que sont arrivés les auteurs de cette étude qui se sont penchés sur le sujet. Ils se sont attachés à répondre à ces questions simples: D'où vient la dette? A-t-elle été contractée dans l'intérêt général, ou bien au bénéfice d'une minorité? Est-elle soutenable? Quelles propositions pour rendre plus démocratique son recours et faire que son utilisation réponde aux besoins de la population? Au terme de leurs investigations, ils ont mis au jour une situation bien différente de celle qui nous est présentée par les médias.

La dette publique ou dette des administrations publiques est la somme de la dette de quatre soussecteurs : l'État, les organismes divers d'administration centrale (il s'agit d'organismes de statut juridique varié auxquels l'État a confié une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national, comme par exemple l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou France Télévision), les administrations publiques locales (les communes, les départements, etc.), enfin les administrations de sécurité sociale. À la fin du 3^e trimestre 2024, la dette publique de la France s'élevait à 3 303 Md€. Entre 2007 et 2023, elle est passée de 65,5 % à 109,9 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui correspond à une augmentation de 1 300 milliards d'euros en 2023. Quatre causes essentielles expliquent cet accroissement :

- Les mesures exceptionnelles prises à l'occasion de la crise financière de 2007-2008, notamment les aides accordées aux banques.
- Celles liées à la pandémie de Covid 19 qui a frappé la France à partir du début de 2020.
- Enfin le déficit structurel du budget de l'État provenant de pertes considérables de recettes du fait de cadeaux fiscaux accordés aux grosses sociétés et aux riches contribuables.
- Les intérêts versés aux banques (50 milliards d'euros en 2023)

ANNÉE	1978	1980	1990	2000	2007	2010	2020	2023
État	44,3	55,1	264,6	660,3	938,6	1 252,9	2 087,1	2 513,7
Organismes divers	3,0	4,4	21,1	68,4	72,1	130,9	73,9	73,7
d'administration centrales								
Administrations publiques	23,7	30,8	90,0	105,8	137,0	162,8	228,7	250,4
locales								
Administrations de	3,5	5,0	8,4	45,6	121,3	175,6	272,4	263,7
sécurité sociale								
TOTAL	74,5	95,3	384,1	880,0	1 268,9	1 722,2	2 662,1	3 101,4

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht par sous-secteur en milliards d'euros (Source Insee, comptes nationaux – base 2020)

Des ratios pour ratiociner

Selon l'Agence France Trésor qui gère la dette de l'État, « La dette de l'État est le total des engagements financiers de l'État. Elle résulte du cumul des besoins de financement de l'État, c'est-à-dire de la différence, année après année, entre ses produits (recettes fiscales, produits de privatisations, etc.) et ses charges (dépenses budgétaires, prises de participation, etc.). » Cette définition purement technique fait de la dette le résultat d'une soustraction : la dette comble un delta entre des dépenses et des recettes, le fameux déficit. Les raisons de la nature structurelle de ce déficit ininterrompu depuis 1974 et de son niveau ne sont pas recherchées. Il n'est pas non plus question d'audit et de contrôle citoyens pour s'assurer que les opérations et les projets financés par les dépenses sont bien au service de l'intérêt général, que le montant des recettes fiscales est suffisant et que l'impôt fait l'objet d'une juste répartition entre les administrés. Les économistes libéraux font montre de peu de considération pour ces sujets et préfèrent brandir un totem afin de justifier leurs préconisations de coupes budgétaires et de régression sociale : le ratio dette/PIB.

Or ce ratio dette/PIB utilisé pour mesurer l'évolution de la dette est critiquable à bien des égards. Tout d'abord, il met en rapport un stock de dette (amortissable sur 8 ans et 161 jours pour la dette de l'État en novembre 2024) et un flux consistant en une création annuelle de richesses. Ensuite, su fait que l'État fait « rouler sa dette » (c'est-à-dire réemprunte pour rembourser son capital), le vrai coût de la dette est représenté par le paiement des intérêts (ce que l'on appelle la « charge de la dette »). Dans la mesure où l'État se finance sur les marchés financiers, un taux d'intérêt supérieur au taux de croissance de la dette publique entraîne mécaniquement, même en l'absence d'un déficit public, une augmentation du ratio dette publique/PIB. Enfin, le PIB mesure la « richesse » (marchande et non marchande) créée en une année dans le pays en prenant en considération des activités et des opérations qui n'ont pas de véritable utilité sociale mais qui sont pourtant comptabilisées comme de la « richesse ». Ainsi, les projets inutiles (par exemple l'autoroute A 69), les services des cabinets d'affaire favorisant l'évasion fiscale ou ceux des publicitaires et lobbyistes assurant la promotion du tabac, des OGM et autres produits toxiques, sont pris en compte dans le calcul du PIB.

Comprendre les raisons de l'accroissement du déficit structurel ces cinquante dernières années et du gonflement de la dette publique qui en découle nécessite d'examiner l'évolution des recettes et des dépenses publiques au cours de cette période. Une telle analyse révèle un tableau bien différent de celui présenté par les économistes libéraux.

La genèse de la dette publique Quand l'arbre du mensonge cache une forêt de profiteurs

Loin de provenir d'un emballement des dépenses, l'explosion de la dette publique résulte pour l'essentiel d'une perte de recettes dont l'État se prive lui-même du fait de choix politiques assumés. Le tableau ci-dessous identifie les principaux facteurs du creusement du déficit public (à partir de données couvrant la période 2011-2024) et évalue leur impact financier annuel dans l'augmentation de la dette :

	Estimation basse	Estimation haute
Coût des dépenses fiscales et des niches		
sociales inutiles et non efficientes :	15,0 Md€	65,4 Md€
Pertes dues à la fraude et à l'évasion fiscales :	65,4 Md€	120,0 Md€
Coût de la fraude sociale :	13,0 Md€	13,0 Md€
Coût du remplacement de l'ISF par l'IFI:	4,5 Md€	8,0 Md€
Pertes liées à la mise en place de la « flat tax » :	1,8 Md€	20,0 Md€
Manque à gagner du fait de la non majoration du		
taux de la taxe sur les transactions financières :	9,3 Md€	9,3 Md€
Total des dépenses inutiles et des		
pertes de recettes*:	109,0 Md€	235,7 Md€

^{*}L'estimation basse retient les dépenses fiscales et les niches sociales jugées inutiles par le Rapport du Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales de juin 2011, l'estimation haute y ajoute les dépenses fiscales et les niches sociales jugées non efficientes par ce même rapport (p. 22). Les montants de la fraude et de l'évasion fiscales sont issus du rapport du syndicat Solidaires Finances Publiques, « La fraude nuit gravement... » de novembre 2019 (pp. 1, 10, 16, 18, 25), et du rapport de l'Assemblée nationale « Gestion des finances publiques : lutte contre l'évasion fiscale » du 14 novembre 2023 (p. 48). L'estimation du coût de la fraude sociale est issu du rapport du Haut conseil de financement de la protection sociale, «Lutte contre la fraude sociale. État des lieux et enjeux » de juillet 2024 (pp. 14, 77-78). Le coût budgétaire du remplacement de l'impôt sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) serait de 4,5 milliards d'euros pour l'année 2023 selon le Rapport du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital (pp. 213-214) et s'élèverait à 8 Md€ si l'on retient le chiffrage de la note d'Attac du 30 avril 2020, « Rétablir et rénover l'impôt de solidarité sur la fortune. La perte de recettes fiscales liée à la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU appelé aussi « flat-tax ») chiffrée à 1,5 Md€ par Bercy est estimée dans sa fourchette haute à 20 Md€ par Gabriel Zucman (cf. le détail des calculs mis à jour le 26 octobre 2017 suite à sa tribune, « La "flat tax" est une bombe à retardement pour les finances publiques », publiée dans Le Monde du 25 octobre 2017). Le manque à gagner lié à la non-majoration du taux de la taxe sur les transactions financières est calculé en déduisant de la simulation d'Attac de 10,8 Md€ les 1,5 Md€ encaissés au titre de 2022 (Notes d'Attac du 14 juin 2023, « Taxe sur les transactions financières : une mesure plus que jamais d'actualité »). Voir également sur ces questions les estimations de l'étude réalisée par les Économistes atterrés (Les Économistes atterrés, É. Berr, L. Charles, A. Jatteau, J. Marie, A. Pellegris, La dette publique. Précis d'économie citoyenne, Paris, Points Économie, 2024, pp. 172-185).

Ce manque de ressources doit être financé par un emprunt du même montant et il faut alors ajouter à ces pertes de recettes une charge annuelle d'intérêts supplémentaires. Nous avons retenu un emprunt d'une durée de 8 ans et demi (la durée moyenne de la dette française en 2024) à un taux d'intérêt de 2,92 % (le taux moyen pondéré sur les émissions de dette d'État à moyen et long terme depuis le début de l'année 2024).

TOTAL des pertes de recettes :	112,2 Md€	242,6 Md€
Charge d'intérêts supplémentaires :	3,2 Md€	6,9 Md€
Dépenses inutiles et pertes de recettes :	109,0 Md€	235,7 Md€
	Estimation basse	Estimation haute

Les estimations que nous venons de présenter ne prennent pas en compte d'autres manques à gagner tel que :

- La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (passé de 50 % en 1985 à 25 % depuis 2022).
- Les taux d'intérêts excessifs pratiqués par les banques (si, au lieu de se financer sur les marchés financiers, l'État avait recouru à des emprunts à un taux réel de 2 % entre 1985 et 2014, la dette publique aurait diminué de 589 Md€ selon le rapport du Collectif d'Audit Citoyen de 2014).
- L'impact des crises économiques et financières provoquées par les acteurs privées (par exemple la crise des *subprimes* de 2008 ou les surcoûts occasionnés par les emprunts toxiques dans la dette des collectivités et des hôpitaux).

La dette de l'État ou le choix d'un état de dette

Si l'on calcule la moyenne des estimations haute et basse de pertes de recettes, on obtient le chiffre de 177 Md€. Or l'agence France Trésor évalue à 166 Md€ le déficit à financer pour 2024 et avance le chiffre de 285 Md€ d'émissions de dette à moyen et long terme destinées à financer le déficit et le remboursement de la dette qui vient à échéance. Elle estime les intérêts versés au titre de cette dette à 51 Md€ pour cette même année. Comme on vient de le vérifier, la mise en place d'une fiscalité juste permettrait de combler le déficit et donnerait aux pouvoirs publics les moyens de financer les investissements indispensables à la transition écologique et les emplois pour les mettre en œuvre. Par ailleurs, si au lieu d'emprunter à des banques privées comme l'exige la réglementation européenne, l'État et les autres administrations publiques se finançaient auprès d'une banque centrale ou de banques publiques appartenant à un service public bancaire, ou en recourant au « circuit du Trésor » comme cela était le cas entre les années 1940 et 1960, les taux d'intérêt sur leur dette seraient inférieurs à ceux pratiqués par les banques privées et pourraient même être nuls dans certaines conditions, ce qui générerait des gains supplémentaires.

Le circuit du Trésor, quésaco?

Le Trésor public n'a pas de personnalité juridique distincte de l'État. Il assure trois fonctions essentielles : * caissier : il gère le compte de l'État auprès de la Banque de France, recouvre les impôts et les recettes et paie les dépenses engagées par les autres services de l'État ;

- * comptable : il établit la comptabilité de toutes les personnes morales de droit public ; * financier de l'État : il émet des emprunts et utilise les dépôts qu'il reçoit des « correspondants du Trésor » (les organismes publics et parapublics qui ont l'obligation ou la faculté de déposer des fonds auprès du Trésor public).
- Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'État finançait son déficit au moyen de trois dispositifs : * les dépôts qu'il recevait (en 1955, il collectait la moitié des dépôts de l'économie, l'autre moitié revenant aux banques commerciales) ; cela couvrait deux tiers de ses besoins de financement à la fin des années 1960 ;
- * les bons du Trésor que les banques commerciales étaient obligées de lui acheter au taux qu'il fixait ;
- * les réserves que la Banque de France pouvait lui prêter gratuitement ou à un faible taux.

Ce système qui permettait à l'État de financer son déficit à des conditions avantageuses a été démantelé à partir de la fin des années 1960 au motif de lutter contre l'inflation et contraindre l'État à limiter son déficit. Aujourd'hui, ce sont les marchés financiers et les banques privées qui imposent leurs conditions à l'État et la Banque centrale européenne est indépendante des gouvernements. Résultat : l'État a vu sa dette augmenter considérablement, les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres.

Il ressort que l'emballement de la dette publique française occasionné par 50 ans de déséquilibres récurrents et structurels des comptes publics résulte des choix politiques des gouvernements qui, durant cette période, ont préféré creuser le déficit public en faisant des cadeaux fiscaux aux plus riches et en versant aux banques privées des intérêts injustifiés.

Les collectivités locales détroussées par l'État et les banques

Au début du mois de septembre 2024, les ministres démissionnaires Bruno Le Maire et Thomas Cazenave soulignaient la soi-disant responsabilité des collectivités locales dans le dérapage du déficit public, accusant celles-ci de ne pas contrôler leurs dépenses et leur dette. Or il apparaît que la gestion des collectivités locales en matière d'endettement est bien plus exemplaire que celle de l'État comme le démontre le tableau ci-dessous :

ANNÉE	1978	1980	1990	2000	2007	2010	2020	2023
État	12,8 %	12,3 %	25,3 %	44,8 %	48,4 %	62,8 %	90,0 %	89,1 %
Organismes divers								
d'administration centrales	0,9 %	1,0 %	2,0 %	4,6 %	3,7 %	6,6 %	3,2 %	2,6 %
Administrations publiques								
locales	6,9 %	6,9 %	8,6 %	7,2 %	7,1 %	8,2 %	9,9 %	8,9 %
Administrations de								
sécurité sociale	1,0 %	1,1 %	0,8 %	3,1 %	6,3 %	8,8 %	11,8 %	9,3 %
TOTAL	21,6 %	21,3 %	36,8%	59,7 %	65,5 %	86,3 %	114,8 %	109,9 %

Évolution de la dette des administrations publiques au sens de Maastricht et sa répartition par sous-secteur en % du PIB de l'année (Source Insee)

En effet, sur la période 1978 à 2023, la dette des collectivités locales est passée de 6,9 % à 8,9 % du PIB pendant que celle de l'État grimpait de 12,8 % à 89,1 % de ce même PIB. La multiplication par 7 du ratio dette de l'État/PIB est le résultat de politiques libérales qui privent l'État de ressources pourtant nécessaires en refusant de faire contribuer à leur juste part les grosses sociétés et les ménages les plus fortunés.

Par ailleurs, l'augmentation de la dette des collectivités est la conséquence de plusieurs facteurs qui ne relèvent pas tous de la responsabilité de celles-ci, notamment :

- Le transfert de charges de l'État vers les collectivités sans compensation (par exemple l'entretien des digues ou la sécurité publique ou encore l'impact de la décentralisation qui a représenté 1,63 point de PIB dans leurs dépenses entre 1983 et 2017).
- La baisse des concours financiers de l'État passés de 58 milliards d'euros en 2013 à 47 milliards en 2017, soit un recul de 19 %.
- Le coût phénoménal des emprunts toxiques que les banques leur ont fait souscrire (par exemple, en 2016 Nîmes Métropole a remboursé un emprunt toxique de 10 millions d'euros en payant à la banque, en plus de cette somme, une indemnité de près de 59 millions d'euros !).

Si les collectivités territoriales étaient amenées à limiter leur recours à l'emprunt, les conséquences seraient dommageables pour l'économie car les administrations publiques locales représentaient 58 % de l'investissement des administrations publiques en 2022.

Les fossoyeurs de la Sécurité sociale

Du milieu des années 1990 à aujourd'hui, trois coupables sont responsables de la casse de notre système de protection sociale :

- Le patronat qui refuse de payer sa légitime contribution en exigeant constamment d'exorbitantes exonérations de cotisations sociales et exemptions d'assiette.
- Les gouvernements successifs qui ont accordé ces exonérations et exemptions en les compensant partiellement par des impôts et des contributions diverses supportées essentiellement par les salariés et les retraités. Dans le même temps, ces gouvernements ont laissé se développer les complémentaires santé et prospérer les firmes pharmaceutiques privées.
- Les banques privées qui engrangent des intérêts conséquents en accordant des prêts pour financer le manque à gagner de la Sécurité sociale.

Voici quelques chiffres pour illustrer ces évolutions :

- Les exonérations de cotisations et de contributions ont généré une perte de 75 Md€ en 2023 et il est prévu une perte du même montant en 2024.
- L'UNEDIC a chiffré à − 12 Md€ de 2023 à 2026 les pertes de recettes du régime de l'assurance chômage du fait de la non-compensation partielle des exonérations de cotisations.
- Les exemptions d'assiette ont entraîné une perte de 14 Md€ en 2023 (et on estime à près de 15 Md€ celle de 2024).
- En 2019, l'ensemble des charges de gestion des complémentaires santé a représenté 20 % des cotisations collectées hors taxe (22 % pour les sociétés d'assurances, 19 % pour les mutuelles et 16 % pour les institutions de prévoyance) tandis que la Sécurité sociale y consacrait moins de 5 %.

Cette situation se répercute sur le financement de notre système de protection sociale :

- Entre 1996 et 2023, la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) a versé plus de 67 Md€ d'intérêts aux banques.

Diminution de la prise en charge des dépenses de santé, exclusion de l'accès aux soins pour certaines catégories de la population, et plus généralement dégradation du système de santé sont autant de conséquences des politiques menées depuis une quarantaine d'années.

Derrière la dette, une réalité bien sombre

La dette est consubstantielle au système capitaliste qui promeut les inégalités sociales et contribue à la destruction du vivant dont on peut mesurer les effets au quotidien (crises économiques, désastres écologiques, déplacements de populations, disparition d'espèces, etc.). Voici quelques données à prendre en considération lorsqu'on évoque la question de la dette publique pour avoir une vision d'ensemble de la situation.

Un dangereux déclin de la nature

En 2019, un rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alertait sur un dangereux déclin de la nature en évaluant à plus d'un million le nombre d'espèces menacées. Le 6ème rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2023 faisait le même constat.

Toujours plus d'écart entre les riches et les pauvres

ANNÉE	2003	2024	Progression
Patrimoine cumulé par les 500 plus gros	176 Md€	1 228 Md€	+ 598 %
propriétaires d'entreprises et leur famille			
Montants versés aux actionnaires du CAC 40	31 Md€	98 Md€	+ 216 %
sous forme de dividendes ou de rachats d'actions			
SMIC net mensuel au 1 ^{er} janvier	1 356 €	1 399 €	+ 3 %

Chiffres de l'Observatoire des inégalités corrigés en euros constants

Selon les données provisoires 2022 de l'Insee (dernière année disponible), la France compte 5,1 millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian [Le niveau de vie médian partage la population en deux groupes de même taille : une moitié a un niveau de vie supérieur, l'autre inférieur] et 9,1 millions si l'on utilise le seuil de 60 %, selon les données provisoires 2022 (dernière année disponible) de l'Insee. Dans le premier cas, le taux de pauvreté est de 8,1 % et, dans le second, de 14,4 %. Quel que soit le seuil utilisé, la pauvreté augmente en France depuis le milieu des années 2000.

Évolution du nombre de personnes décédées dans la rue

ANNÉE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sans chez soi	493	525	542	548	551	623	597	604	628	638	735
Ayant connu	558	601	644	665	636	702	695	690	720	725	826
une période											
sans chez soi											

Entre 2013 et 2023, 7 462 personnes ayant connu une période sans chez-soi sont décédées, soit l'équivalent d'une ville des Côtes-d'Armor telle que Paimpol, Guingamp ou Perros-Guirec.

Propositions du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes

On nous le répète à longueur de journée, « il faut payer la dette » et pour ce faire « il faut réaliser des coupes dans les dépenses publiques ». Sandra Lucbert a trouvé la formule pour résumer ce conte que l'on nous ressert depuis des années : « LaDettePubliqueC'estMal » ! Nous avons démontré que le problème ne résidait pas dans un emballement des dépenses qui restent maîtrisées dans l'ensemble, mais dans des pertes massives de recettes provenant des cadeaux faits aux grosses sociétés et aux riches contribuables. Par ailleurs, toutes les dettes ne se valent pas : il existe des dettes illégales, illégitimes, insoutenables et odieuses qu'il n'est pas obligatoire de rembourser. Il est possible, souhaitable et légal de répudier de telles dettes et ce genre de pratique est beaucoup plus répandu que l'on peut le penser. Ainsi, le Portugal, les États-Unis, Cuba, le Costa Rica, le Mexique, la Russie des soviets et plus récemment l'Équateur et l'Islande ont répudié une partie de leur dette à un moment de leur histoire. En 2015, la Grèce était en situation de procéder à une annulation de sa dette, une option préconisée par la Commission pour la vérité sur la dette grecque que le gouvernement n'a malheureusement pas retenue.

Alexander Nahum Sack (1890-1955) a été le premier à proposer une doctrine de la dette odieuse. Selon lui, si une dette a été contractée contre les intérêts de la Nation, du peuple ou de l'État, et si les créanciers ne peuvent démontrer qu'ils ignoraient l'usage d'une telle dette, celle-ci est réputée odieuse et donc nulle. Le CADTM a poursuivi la réflexion de Sack et a théorisé 4 types de dettes susceptibles de ne pas être remboursées :

Dette illégale: dette pour laquelle les procédures légales en vigueur (incluant celles qui concernent l'autorité pour ratifier les prêts ou approuver les prêts ou les garanties par l'organisme ou les organismes représentatifs du gouvernement de l'État débiteur) n'ont pas été respectées, ou dette qui implique une faute grave de la part du créancier; il peut s'agir également d'une dette contractée en violation du droit national ou international ou qui contient des conditions contraires au droit international ou à l'intérêt général.

Dette illégitime : dette que le débiteur ne peut être contraint de rembourser du fait que le prêt, les titres financiers, la garantie ou les termes et conditions attachées au prêt sont contraires au droit (aussi bien national qu'international) ou à l'intérêt général ; ou parce que ces termes et conditions sont manifestement injustes, excessifs, abusifs ou inacceptables d'une quelconque manière ; ou encore parce que les conditions attachées au prêt, à sa garantie contiennent des mesures politiques qui violent les lois nationales ou les standards en matière de droits humains ; ou *in fine* quand le prêt ou sa garantie ne sont pas utilisés au profit de population ou lorsque la dette est le produit d'une transformation de dette privée (ou commerciale) en une dette publique sous la pression des créanciers.

Dette insoutenable : dette qui ne peut être honorée sans attenter gravement à l'aptitude ou la capacité de l'État débiteur à assurer ses obligations en matière de droits humains fondamentaux (comme ceux relevant du domaine de l'éducation, de l'accès à l'eau, des soins de santé, de la fourniture de logements décents) ou à investir dans les infrastructures publiques et les programmes nécessaires au développement économique et social, ou encore, dette dont le remboursement entraînera des conséquences préjudiciables pour la population de l'État débiteur (ce qui inclut une détérioration de ses standards de vie). Une telle dette est remboursable mais son paiement devra être suspendu pour permettre à l'État d'assumer en priorité ses responsabilités en matière de droits humains.

Dette odieuse: Dette qui a été contractée en violation des principes démocratiques (ce qui comprend l'assentiment, la participation, la transparence et la responsabilité) et a été employée contre les plus hauts intérêts de la population de l'État débiteur, ou dette qui est excessive et a pour conséquence de dénier les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population ; le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède.

Ces dernières années, le CADTM a participé à différentes actions sur le terrain contre les dettes qui étouffent les peuples. On peut citer sa contribution à l'annulation de la dette illégitime de l'Équateur dans le cadre de la Commission d'audit intégral de la dette publique interne et externe en 2007-2008, son rôle dans la Commission pour la vérité sur la dette publique grecque en 2015, sa victoire en Belgique devant la Cour constitutionnelle contre le fond vautour NML Capital en 2017, ou encore son action engagée en 2018 dans le cadre d'un collectif citoyen qui a permis d'obtenir devant le tribunal administratif de Nîmes l'annulation de trois délibérations validant la sortie d'un emprunt toxique en contrepartie du versement à la banque d'une indemnité exorbitante.

Dans les combats qu'il mène sur le terrain, le CADTM porte les propositions suivantes :

Pour l'ensemble des dettes publiques

- 1. Annuler les dettes publiques de la France détenues par la Banque centrale européenne représentant environ 750 milliards d'euros fin 2024 (soit plus de 20 % de la dette totale) et mettre cette somme au service de la reconstruction écologique et de la justice sociale.
- 2. Procéder à un audit citoyen permettant de connaître les créanciers et de clarifier les différents mécanismes en œuvre. Identifier la part illégitime de cette dette au regard de l'intérêt général.
- 3. Mettre en place un moratoire du paiement de la dette en attendant le résultat de l'audit et la décision sur la question de son annulation à l'issue d'un référendum d'initiative citoyenne.
- 4. Mettre fin au financement de la dette publique par les marchés financiers et remettre en place un financement du type du circuit du Trésor utilisé à la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 5. Supprimer les exonérations et les exemptions de cotisations patronales dans le cadre d'une refonte complète de la fiscalité.
- 6. Mettre en place un cadastre de la dette afin d'identifier ses détenteurs et lever le secret bancaire qui permet l'évasion fiscale.
- 7. Créer un service public bancaire par la socialisation des banques qui consiste dans la « déprivatisation intégrale » de ce secteur pour reprendre les mots de Frédéric Lordon. Cela doit se traduire par l'expropriation sans indemnité des grands actionnaires, l'octroi au secteur public du monopole de l'activité bancaire (en charge de l'épargne, du crédit et de l'investissement) accompagné de la mise en place d'un contrôle citoyen actif et démocratique.

Pour la dette des collectivités territoriales

- Mettre en place une commission d'enquête sur les agissements des banques qui ont participé à la commercialisation des emprunts toxiques aux collectivités locales et aux hôpitaux en vue de chiffrer les surcoûts générés par ces emprunts et les répartir entre les banques qui ont participé au montage spéculatif de ce type de prêt dont le risque a été injustement supporté par les emprunteurs.

Pour la dette sociale

- Supprimer la contribution sociale généralisée (CSG), les impôts et taxes affectés au financement de la protection sociale (ITAF), la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ainsi que la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) et restituer la « dette sociale » au patronat et à l'État en adaptant les cotisations sociales et les dotations de l'État aux besoins de financement.
- Placer la gestion de la Sécurité sociale entre les mains des assurés et socialiser le secteur du médicament.

La socialisation du secteur bancaire

Elle consiste à soustraire le système bancaire des mains et des intérêts du privé pour le remettre, non entre les mains du seul État, mais entre celles des représentants des salariés, des entreprises, des associations, des collectivités locales, de l'État, pour assurer une gestion démocratique et un contrôle citoyen du service public bancaire mis en place.

Liens & bibliographie

Agence France Trésor, *Projet de loi de finances pour 2025*, https://www.aft.gouv.fr/fr/budget-etat#:~:text=Depuis%20le%20debut%20de%20l,milliards%20prévus%20en%20LFI%202024.

Agence France Trésor, Encours de la dette négociable au 20 novembre 2024, https://www.aft.gouv.fr/fr/node/452

Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales, *Rapport*, 2011, https://www.economie.gouv.fr/files/rapport-comite-evaluation-depenses-fiscales-et-niches-sociales.pdf

Assemblée nationale, *Annexe 26 – Gestion des finances publiques : Lutte contre l'évasion fiscale*, 2023, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-fin/116b1745-tiii-a26 rapport-fond

ATTAC et Union syndicale Solidaires, *Rapport : Fraude fiscale, sociale : Ne pas se tromper de cible*, 2022, https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/rapport-fraude-fiscale-sociale-aux-prestations-sociales-ne-pas-se-tromper-de

ATTAC, Rétablir et rénover l'impôt de solidarité sur la fortune, 2020, https://france.attac.org/se-mobiliser/que-faire-face-au-coronavirus/article/retablir-et-renover-l-impot-de-solidarite-sur-la-fortune

BCE, Asset purchase programmes, https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/app/html/index.en.html

BCE, Pandemic emergency purchase programme (PEPP), https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/pepp/html/index.en.html
Budget.gouv.fr, Repères, Une forte progression des dépenses publiques depuis 1983, 2020, https://www.budget.gouv.fr/reperes/finances-publiques/articles/une-forte-progression-des-depenses-publiques-locales-depuis
CADES, États financiers, Comptes 2011-2024, https://www.cades.fr/fr/informations-financieres/etats-financiers

CADTM, FRANCHET, Pascal, Que faire de la dette sociale. Pour un audit citoyen de la dette sociale, 2015, https://www.cadtm.org/Que-faire-de-la-dette-sociale

Challenges, « 1 228 milliards d'euros, 147 milliardaires... en 2024 les 500 fortunes de France battent tous les records », 2024, https://www.challenges.fr/fortunes/1-228-milliards-d-euros-147-milliardaires-en-2024-les-500-fortunes-de-france-battent-tous-les-records_900622

Collectif Les morts de la rue, 12ème rapport annuel, 2024, http://mortsdelarue.org/CMDR%20-%20Rapport%20203%20Dénombrer%20et%20Decrire%20-%20Haute%20Définition.pdf

Collectif pour un audit citoyen de la dette publique (CAC), *Que faire de la dette. Un audit de la dette publique de la France*, 2014, <a href="https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/que-faire-de-la-dette-un-audit-de-la-dette-publique-de-la-dette-un-audit-de-la-dette-publique-de-la-dette-un-audit-de-la-dette-un-aud

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, Rapport final, 2023,

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-rapport-isf-

quatrieme rapport complet 17octobre 2.pdf

Cour des Comptes, Les finances publiques locales. Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, 2018, https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-09/20180925-finances-publiques-locales-2018 0 pdf

Cour des Comptes, Les finances publiques locales. Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, 2018, https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-09/20180925-finances-publiques-locales-2018-0.pdf

Dénombrer & Décrire, Mortalité des personnes sans domicile fixe 2022, 11ème rapport annuel,

https://mortsdelarue.org/CMDR Rapport%20complet%20D&D%202022 Version%20finale.pdf

DREES, Rapport 2020 Sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé,

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/rapport-oc-2020.pdf

Earth Overshoot Day, Progression du jour du dépassement de la terre au fil des années,

 $\underline{https://overshoot.footprintnetwork.org/newsroom/dates-jour-depassement-terre/}$

EUTAX Observatory, *Un projet de norme coordonnée d'imposition minimale effective pour les particuliers très riches*, 2024, https://www.taxobservatory.eu/fr/

GIEC (IPCC), 6ème rapport de synthèse sur le changement climatique, 2023, https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/

Gouvernement, 2025. Projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Annexe 4 Présentation des mesures de réduction et d'exonération de cotisations et contributions ainsi que de leur compensation, https://www2.assemblee-nationale.fr/static/17/Annexes-DL/PLFSS-2025/PLFSS2025-Annexe04.pdf

Haut Conseil du financement de la protection sociale, Rapport : Lutte contre la fraude sociale. État des lieux et enjeux, https://www.securite-

sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/HCFIPS/Rapport/Rapport%20lutte%20contre%20la%20fraude%20sociale%20%c3%a9tat%20des%20lieux%20et%20enjeux%20-Annexes.pdf

INSEE, Dette des administrations publiques au sens de Maastricht par sous-secteur, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830192 INSEE, Les comptes de la Nation en 2023, https://www.insee.fr/fr/statistiques/8068624?sommaire=8068749 INSEE, La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes, https://www.insee.fr/fr/statistiques/7669723

JOUMARD, Robert, Une dette publique construite, voire illégitime ?, 2014, https://hal.science/hal-

01250473/file/dette%20construite%20RJ%20170814%20bd.pdf

LAZONICK, William, TULUM, Öner, HOPKINS, Matt, SAKINÇ, Mustafa Erdem, JACOBSON, Ken, «Financialization of the U.S. Pharmaceutical industry », 2019, https://www.ineteconomics.org/uploads/papers/Lazonick-financialization-of-the-US-pharmaceutical-industry-20191202 1-final.pdf

Observatoire des inégalités, *La croissance démesurée des 500 plus grandes fortunes*, 2024, https://www.inegalites.fr/La-croissance-demesuree-des-500-plus-grandes-fortunes

Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), Communiqué de presse : Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère, 5 mai 2019, https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr

Solidaires Finances Publiques, « *La fraude fiscale nuit gravement* », 2019, https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/media/presse/2786-la-fraude-fiscale-nuit-gravement-nouveau-rapport-du-syndicat-solidaires-finances-publiques.html
SUD BPCE, *Au service de quelle banque sommes-nous*, 2014, https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/media/presse/2786-la-fraude-fiscale-nuit-gravement-nouveau-rapport-du-syndicat-solidaires-finances-publiques.html
SUD BPCE, *Au service de quelle banque sommes-nous*, 2014, https://www.sudbpce.com/2023/02/01/au-service-de-quelle-banque-sommes-nous/

TOUSSAINT, Éric, HUSSON, Michel, SAURIN, Patrick, TOMBAZOS, Stavros, URBÁN CRESPO, Miguel, *Que faire des banques*? Version 2.0, 2016, https://www.cadtm.org/Que-faire-des-banques-Version-2-0

Tribune, Annuler les dettes publiques détenues par la BCE pour reprendre en main notre destin, 2021, https://www.cadtm.org/TRIBUNE-Annuler-les-dettes-publiques-detenues-par-la-BCE-pour-reprendre-en-main

Vernimmen.net, La lettre n° 214 de Janvier 2024, https://www.vernimmen.net/Lire/Lettre Vernimmen/Lettre 214.html Vie publique. Au cœur du débat public, Finances locales : quel a été l'impact de la baisse de la DGF, 2018, <a href="https://www.vie-publique.fr/en-bref/20017-finances-locales-limpact-de-la-baisse-de-la-b

dgf#:~:text=En%202013%2C%20le%20montant%20des,11%25%20entre%202013%20et%202017.

Vie publique. Au cœur du débat public, Déclarations de MM. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des comptes publics, sur la situation budgétaire 2024, à l'Assemblée nationale le 9 septembre 2024, https://www.vie-publique.fr/discours/295365-bruno-le-maire-thomas-cazenave-09092024-situation-budgetaire-2024

ZUCMAN, Gabriel, *La « flat tax » est une bombe à retardement pour les finances publiques*, 2017, https://gabriel-zucman.eu/flat-tax-macron/

ATTAC, Le piège de la dette publique. Comment s'en sortir, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2011.

ATTAC & VAP, L'évasion fiscale. Toute une histoire, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2024.

CHESNAIS, François, Les dettes illégitimes. Quand les banques font main basse sur les politiques publiques, Paris, Raison d'agir, 2011.

Commission pour la vérité sur la dette grecque, La Vérité sur la dette grecque, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

DA SILVA, Nicolas, La bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé, Paris, La fabrique, 2022.

FILOCHE, Gérard, CHAVIGNÉ, Jean-Jacques, Dette indigne! Qui sont les coupables? Quelles sont les solutions? Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2011.

GRAEBER, David, Dette: 5 000 ans d'histoire, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2011.

LAZZARATO, Maurizio, La fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale, Paris, Amsterdam, 2011.

LEMOINE, Benjamin, L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché, Paris, La Découverte, 2016.

Les Économistes atterrés (É. Berr, L. Charles, A. Jatteau, J. Marie, A. Pellegris), *La dette publique. Précis d'économie citoyenne*, Paris, Points Économie, 2024.

LUCBERT, Sandra, Le ministère des contes publics, Lagrasse, Verdier, 2021.

Observatoire des multinationales, Super profiteurs. Le petit livre noir des actionnaires du CAC 40, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2023.

Les autres voix de la planète, « Pour une socialisation des Banques », Liège, CADTM, 2018.

SAURIN, Patrick, Les prêts toxiques une affaire d'État. Comment les banques financent les collectivités locales, Paris, Demopolis – CADTM, 2013.

TOUSSAINT, Éric, Le Système Dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017.

-, Bancocratie, Bruxelles, Aden - CADTM, 2014.

Quatrième de couverture

Logo et contacts du CADTM

Durant l'été 1789, le peuple, sous son appellation résiduelle de Tiers État, réclame dans ses cahiers de doléances l'abolition des privilèges, la justice fiscale, le droit à l'instruction.

À la veille du printemps 1944, le Conseil national de la Résistance manifeste dans son programme la volonté d'instaurer un ordre social plus juste, une véritable démocratie économique et sociale et de subordonner les intérêts particuliers à l'intérêt général.

À la fin de l'année 2008 et au début de l'année 2009, le mouvement de grève générale en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à la Réunion a élevé une protestation contre les prix exagérés des produits de première nécessité avec une aspiration à cet essentiel qui donne un sens à l'existence : *le poétique* et ses produits de « haute nécessité ». Il s'agissait de substituer à une croissance génératrice d'inégalités, d'aliénation et de destruction, l'aspiration à l'épanouissement et au bien-vivre ensemble.

On retrouve ces mêmes exigences dans le mouvement des Gilets jaunes apparu fin 2018 pour réclamer notamment plus de justice fiscale, le référendum d'initiative citoyenne ainsi que des politiques sociales en mettant au premier plan la solidarité et le souci de l'autre.

Tous ces mouvements n'ont pas eu besoin de ratios et de chiffres pour justifier le bien-fondé de leurs revendications. Leur légitimité n'a pas été tirée d'une équation mais de la révélation au grand jour d'une situation intolérable. Aujourd'hui, pour peu que l'on s'affranchisse des discours des dominants faits de chiffres, de ratios et d'impératifs sans fondements qui visent à dissimuler la véritable nature de la dette publique, celle-ci laisse apparaître le scandale qui la constitue : la rapine institutionnalisée des riches à l'égard du peuple. C'est pourquoi, sans autre forme de procès, il n'y a pas à rembourser la dette publique.